

Conditions Spécifiques du jeu de loterie instantanée de la Marocaine des Jeux et des Sports dénommée « BRAVO+ »

Article 1

Cadre juridique

- 1.1 Les présentes Conditions Spécifiques prises en application du Règlement Général des Loteries Instantanées de la Marocaine des Jeux et des Sports (ci-après le « Règlement Général »), constituent les Conditions Spécifiques régissant la Loterie Instantanée dénommée « Bravo+ » (ou, pour les besoins des présentes Conditions Spécifiques, le « Jeu »).
- 1.2 Sauf disposition contraire, les termes comportant une majuscule dans les présentes Conditions Spécifiques, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, ont la signification qui leur est donné dans le Règlement Général.
- 1.3 Les présentes Conditions Spécifiques s'appliquent aux loteries instantanées dénommées « BRAVO+ » émises par La Marocaine des Jeux et des Sports sous le code 111.

Article 2

Emissions des tickets

- 2.1 Le Jeu est fractionné en plusieurs émissions de Tickets. Chacune des émissions contient trois cent soixante mille (360.000) Tickets.
- 2.2 Le prix de vente d'un Ticket est fixé à dix dirhams (MAD 10,00).
- 2.3 Le taux de redistribution joueur est fixé à cinquante sept pourcent (57,00%).

Article 3

Tableau des lots

Les Lots attribués aux Tickets gagnants sont répartis conformément au tableau suivant :

Montants des lots	Type de lots	Total des Gagnants	TOTAL Lots
10		51 000	510 000
15		24 000	360 000
20	10+10	6 000	120 000
20		6 000	120 000
50		1 500	75 000
50	20+20+10	1 500	75 000
80		3 000	240 000
80	10dhx8	3 000	240 000
150		450	67 500
400		101	40 400
4 000		1	4 000
200 000		1	200 000
TOTAL		96 553	2 051 900

Article 4

Description du jeu

- 4.2 L'attribution du Lot correspondant à un Ticket gagnant est effectuée d'une manière aléatoire par l'inscription, occultée avant l'émission, sur chaque Ticket, d'un ensemble de symboles.
- 4.3 La surface de jeu du Ticket comporte une zone de grattage, représentée par douze (12) ballons de football à gratter par le Participant.
- 4.4 Si le Participant découvre sous cette zone, un (1) à douze (12) ballons de football, le Ticket est réputé gagnant. Le montant du Lot gagné correspond alors au montant ou au total des montants placés sous les symboles Ballon de football gagnants figurant dans cette zone.

Casablanca, le 08/11/2012

La Marocaine des Jeux et des Sports
Le Directeur Général
Younès EL MECHRAFI

